



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 90277

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur les graves difficultés rencontrées par les personnes qui, pour des raisons multiples, se trouvent gênées ou dans l'impossibilité de recourir aux outils numériques notamment pour accéder à l'information publique et réaliser des démarches administratives. Le développement de l'e-administration et l'utilisation par les services publics de toutes les techniques qui favorisent la diffusion de l'information et simplifient les démarches administratives ne peuvent être qu'approuvées. Néanmoins, cette évolution s'accompagne du développement d'une nouvelle fracture sociale qui frappe particulièrement les personnes victimes d'autres exclusions sociales et économiques. Elle touche également celles qui ont une mauvaise maîtrise de l'écrit. Rappelons à ce titre que l'illettrisme handicape 9 % de la population française. Enfin, les personnes âgées constituent une population exposée à ces difficultés alors que 90 % des personnes de plus de 70 ans ne sont pas connectées à Internet. Le Médiateur de la République a déjà attiré l'attention des pouvoirs publics sur les insuffisances observées dans les services publics en matière d'accueil et d'information des usagers les moins favorisés. À l'heure de la réduction tous azimuts tant du nombre de fonctionnaires que des crédits alloués aux structures publiques ou associatives de médiation, elle souhaite connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour lutter contre cette nouvelle forme d'exclusion que constitue la fracture numérique.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90277

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11107

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)